

28 juillet 2008
Français
Original : anglais

Projet de document final de la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey, présenté par le Président de l'Assemblée générale conformément à la résolution 62/187 de l'Assemblée générale : document final de Doha sur l'examen de la mise en œuvre du Consensus de Monterrey

Introduction

Réaffirmer les objectifs et engagements du Consensus de Monterrey

1. Nous, chefs d'État et de gouvernement et représentants des États Membres de l'Organisation des Nations Unies réunis ici à Doha du 29 novembre au 2 décembre 2008, presque sept années après la Conférence internationale sur le financement du développement¹ qui s'est tenue à Monterrey, et a constitué une étape historique, réitérons notre volonté de relever les défis du financement pour le développement dans un esprit de partenariat mondial et de solidarité. Nous nous engageons de nouveau à éliminer la pauvreté, parvenir à une croissance économique viable et promouvoir le développement durable tandis que nous progressons vers un système économique mondial équitable où chacun aura sa place.

2. Nous réaffirmons le Consensus de Monterrey² dans son intégralité et reconnaissons que la mobilisation de ressources financières au service du développement et l'utilisation efficace de ces ressources sont des éléments essentiels d'un partenariat mondial pour le développement soutenant la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement.

3. Nous sommes conscients que la situation économique internationale a profondément évolué depuis que nous nous sommes réunis à Monterrey. À l'occasion de l'évaluation des progrès réalisés et de la mise en commun des meilleures pratiques et des enseignements tirés, nous avons pu identifier les obstacles et les difficultés rencontrées. Nous sommes déterminés à prendre des

¹ *Rapport de la Conférence internationale sur le financement du développement, Monterrey (Mexique), 18-22 mars 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.02.II.A.7).

² *Ibid.*, chap. I, résolution 1, annexe.



dispositions et initiatives pour surmonter ces écueils et élaborer les mesures nécessaires à la poursuite de la mise en œuvre du Consensus.

Mobiliser des ressources financières nationales au service du développement

4. Au cours des années qui ont suivi la Conférence de Monterrey, un certain nombre de pays en développement ont réalisé des progrès importants pour ce qui est de la mise en œuvre de politiques de développement concernant des domaines clés de leurs cadres économiques, contribuant à une mobilisation accrue des ressources nationales et à un niveau plus élevé de croissance économique. Nous continuerons de faire fond sur ces progrès et de nous employer à créer un climat plus favorable à l'investissement qui promeuve l'esprit d'initiative et facilite la création d'entreprises et le commerce. La communauté internationale se doit également de redoubler d'efforts pour favoriser ce type de climat.

5. Nous nous efforcerons de faire en sorte que les conditions nécessaires à la mobilisation de l'épargne publique et privée et au maintien d'un niveau adéquat d'investissements productifs sur le plan national soient réunies. La bonne gouvernance est essentielle à une mobilisation efficace des ressources financières nationales. Nous redoublerons d'efforts pour surmonter les obstacles afin de renforcer la bonne gouvernance à tous les niveaux, tout en tenant compte des caractéristiques et spécificités des différents pays et du fait que la prise en main des initiatives par les pays est essentielle.

6. Les ressources humaines sont le bien le plus précieux que les pays possèdent. La réalisation de l'objectif d'un travail décent pour tous, notamment l'investissement dans le capital humain grâce à des politiques de santé et d'éducation mieux conçues et mieux financées, ainsi que l'amélioration de la protection sociale et la mise en œuvre de politiques ambitieuses concernant le marché du travail sont essentielles. Ces politiques ont commencé à porter leurs fruits, mais il importe de redoubler d'efforts.

7. Pour qu'il soit possible de tirer parti des avantages de la mondialisation tout en minimisant les coûts, l'ouverture de l'économie doit également s'accompagner de l'existence d'une marge d'action sur le plan politique et de mesures nationales suffisantes pour améliorer l'adaptabilité, en particulier dans les domaines macroéconomique et financier. Nous nous emploierons à améliorer les politiques macroéconomiques anticycliques afin de renforcer le secteur financier national. Les politiques monétaires devront avoir pour objectif des taux d'inflation faibles et stables et tendre à soutenir les politiques d'emploi.

8. La réforme fiscale est essentielle à l'amélioration des politiques économiques et à la mobilisation des ressources publiques nationales. Nous nous efforcerons de moderniser les processus budgétaires et de renforcer la transparence de la gestion des finances publiques, notamment de faire en sorte qu'elle favorise l'égalité des sexes. La mise en place d'un secteur financier de vaste portée et reposant sur un fondement solide est essentielle à la mobilisation des ressources financières nationales et devrait constituer un élément important des stratégies de développement nationales. Nous nous emploierons à mettre au point des systèmes financiers diversifiés, bien réglementés et intégrés promouvant l'épargne et l'utilisant pour des projets et initiatives viables, notamment dans le secteur privé.

Nous nous efforcerons d'accroître l'apport par les pays de capitaux à long terme et de promouvoir le développement des marchés intérieurs de capitaux, notamment par le biais de banques de développement multilatérales, régionales, sous-régionales et nationales.

9. Pour parvenir à un développement équitable et promouvoir un secteur privé dynamique et intégré, il est absolument nécessaire de disposer d'une infrastructure financière à laquelle ont accès, par le biais de toute une série de produits et de services, des petites et moyennes entreprises visant en particulier les femmes, les habitants des zones rurales et les pauvres, et notamment de moyens de microfinancement et de financement des dites entreprises. Pour parvenir à l'égalité des sexes, il conviendrait d'étudier la question dans des domaines tels que les politiques macro et microéconomiques et les politiques d'emploi. Nous nous efforcerons d'aborder et d'éliminer les préjugés sexistes sur le marché du travail et les marchés financiers ainsi que notamment pour ce qui est de la propriété des ressources et des droits de propriété.

10. Nous redoublerons d'efforts pour accroître les recettes fiscales en améliorant le recouvrement de l'impôt et en modernisant la législation fiscale, notamment en simplifiant le régime fiscal, élargissant l'assiette de l'impôt et luttant vigoureusement contre la fraude fiscale. Pour soutenir les efforts déployés par les différents pays dans ces domaines, il sera important de renforcer la coopération internationale en matière fiscale et d'élargir la participation à la mise au point de normes et règles fiscales internationales. Nous envisagerons de renforcer le Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale en en faisant un organe intergouvernemental.

11. La fuite des capitaux est un obstacle majeur à la mobilisation des ressources nationales nécessaires au développement et il conviendrait de redoubler d'efforts pour remédier aux divers facteurs qui contribuent à ce problème. Il est essentiel de trouver une solution à la question des mouvements illégaux de capitaux. Il conviendrait également de prendre des mesures pour prévenir le transfert vers l'étranger des avoirs volés et faciliter leur recouvrement et d'empêcher les mouvements de capitaux à des fins criminelles, notamment le financement du terrorisme.

12. La corruption est un phénomène qui peut toucher les pays aussi bien développés qu'en développement et les secteurs tant public que privé. Le Consensus de Monterrey a souligné que la lutte contre la corruption à tous les niveaux était une priorité. Nous sommes par conséquent déterminés à lutter contre la corruption sous toutes ses formes. Cela exigera des institutions fortes à tous les échelons, et notamment le renforcement des systèmes juridiques et judiciaires. Nous nous félicitons de l'appui croissant des États Membres qui ont déjà ratifié la Convention des Nations Unies contre la corruption³ ou y ont adhéré et demandons à cet égard instamment à tous les États Membres qui ne l'ont pas encore fait d'envisager de ratifier cette convention ou d'y adhérer. Nous appelons tous les États parties à pleinement mettre en œuvre la Convention dès que possible.

13. Bien que l'adaptabilité économique soit un objectif important pour tous les pays, elle requiert des efforts constants et plus importants de la part des petits pays ou des pays vulnérables. Ces efforts nationaux doivent être renforcés par un appui

³ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 2349, n° 42146.

international au renforcement des capacités, notamment par le biais de l'assistance technique et des activités opérationnelles de développement des Nations Unies. Dans les politiques de coopération en faveur du développement, nous accorderons une attention toute particulière aux efforts et aux besoins des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement. Il est également nécessaire d'accorder une attention spéciale au soutien à apporter aux efforts de reconstruction des pays qui se relèvent d'un conflit.

Mobiliser des ressources internationales au service du développement : investissements étrangers directs et autres flux financiers privés

14. Nous nous félicitons de l'augmentation des flux de capitaux internationaux privés vers les pays en développement depuis la Conférence de Monterrey. Nous nous efforcerons toutefois d'accroître notablement le nombre de pays et de secteurs bénéficiant de ces flux. Des efforts tout particuliers devraient être déployés aux niveaux national, bilatéral et multilatéral pour accroître les flux de capitaux privés, en particulier les investissements étrangers directs vers l'Afrique, les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement.

15. Les pays en développement et les pays en transition devraient redoubler d'efforts en vue de mobiliser des investissements pour les transports, les communications et autres infrastructures matérielles et sociales qui contribuent à améliorer les conditions de l'activité commerciale. Le soutien des partenaires bilatéraux et multilatéraux en la matière est essentiel. Il convient également de perfectionner les outils utilisés par les donateurs multilatéraux et bilatéraux pour atténuer les risques pris par les investisseurs du secteur des entreprises dans certains secteurs essentiels des pays en développement et en transition et de trouver moyen de faire en sorte que l'aide publique au développement (APD) joue un rôle de catalyseur dans la mobilisation des flux de capitaux privés. Nous nous emploierons également à renforcer la stabilité des flux de capitaux privés en encourageant la mise en œuvre de politiques anticycliques, et en nous efforçant de promouvoir les investissements Sud-Sud.

16. L'expérience des dernières années a montré qu'une conjoncture commerciale favorable était essentielle à la promotion des investissements privés, tant nationaux qu'étrangers. Nous continuerons de mettre en place une réglementation et une législation transparentes, appropriées et applicables dans le domaine commercial, de faciliter le financement des entreprises, d'améliorer les connaissances et les compétences techniques des ressources humaines et de promouvoir les mécanismes de consultation entre le secteur public et le secteur privé. Les pays développés peuvent également encourager les flux de capitaux privés vers les pays en développement grâce à des traités d'investissement bilatéraux, des conventions fiscales et autres mesures d'ordre fiscal. Nous appelons les organismes bilatéraux et multilatéraux à continuer d'aider les pays intéressés à mettre au point des politiques et des mesures visant à attirer les flux de capitaux privés internationaux, notamment par le biais de partenariats entre le secteur public et le secteur privé.

17. La qualité des investissements étrangers directs joue un rôle important dans l'impact qu'ils ont sur le développement. Nous redoublerons d'efforts pour optimiser les liens avec les activités de production nationales, le transfert de technologie et la formation de la main-d'œuvre locale. Nous redoublerons également d'efforts pour promouvoir la responsabilité sociale et la bonne administration des entreprises et nous efforcerons de faire en sorte que des normes adéquates en matière de protection de la main-d'œuvre et de l'environnement soient appliquées partout. Nous encourageons les travaux menés à cet égard par les Nations Unies, y compris le Pacte mondial. Des mesures devront être mises au point pour éviter la surexploitation des ressources naturelles et améliorer la transparence en ce qui concerne les revenus des industries extractives tant nationales qu'étrangères compte tenu, le cas échéant, de la mise en œuvre des initiatives pertinentes concernant ces industries.

18. Nous reconnaissons que le transfert de technologie est l'un des principaux facteurs grâce auxquels les investissements étrangers directs peuvent avoir un impact sur le développement et qu'il peut être facilité par les politiques d'innovation et de transfert anticipatives des pays d'implantation. Les partenariats entre le secteur public et le secteur privé peuvent jouer un rôle essentiel dans la mise en œuvre de ces politiques, ainsi que dans la promotion d'un secteur des petites et moyennes entreprises dynamique. Nombre d'enseignements ont été tirés sur la façon dont ces éléments doivent être soigneusement pris en compte lors de l'élaboration des stratégies nationales de développement.

19. Les institutions financières internationales, en particulier les banques multilatérales de développement, devraient continuer à redoubler d'efforts pour prendre des dispositions visant à encourager les flux de capitaux privés vers les pays en développement et en transition. Elles devraient par ailleurs continuer à étudier la possibilité de modalités novatrices facilitant des flux de capitaux privés supplémentaires vers ce type de pays.

20. Nous sommes conscients du fait que la façon dont la situation économique d'un pays et ses perspectives sont perçues détermine dans une large mesure les flux de capitaux privés internationaux qu'il attire. La fourniture d'informations objectives et de grande qualité est capitale pour que les investisseurs étrangers potentiels puissent prendre des décisions en toute connaissance de cause. Nous continuerons de renforcer les modalités permettant de fournir de meilleures informations concernant la situation et les perspectives économiques des pays, notamment par le biais des organismes multilatéraux. Les informations données par les organismes de notation du crédit, qui sont également utiles pour les décideurs du secteur public, devront ainsi se fonder sur des critères largement acceptés, objectifs et transparents.

21. Nous continuerons d'étudier comment faire baisser le coût des envois de fonds des travailleurs à l'étranger en renforçant la coopération entre les pays d'origine et les pays bénéficiaires. Nous essaierons de tirer davantage parti des occasions fournies par ces envois de fonds pour satisfaire non seulement les besoins de consommation des familles, mais également pour encourager l'accès aux services financiers et à l'épargne et promouvoir des objectifs de développement. Nous devons également être conscients qu'il s'agit là de flux privés sur lesquels les gouvernements n'exercent aucun contrôle direct.

Le commerce international, moteur du développement⁴

22. Nous reconnaissons que le commerce international est inextricablement lié à la croissance économique et au développement et qu'un système commercial multilatéral universel, réglementé, ouvert, non discriminatoire et équitable, ainsi qu'une véritable libéralisation du commerce, peuvent notablement stimuler le développement dans le monde entier. Nous sommes encouragés de constater que les échanges commerciaux internationaux, en particulier ceux des pays en développement et en transition, ont augmenté rapidement pendant la décennie en cours. Le commerce entre pays en développement est désormais l'un des éléments les plus dynamiques du commerce mondial. Toutefois, un nombre considérable de pays en développement, y compris de nombreux pays comptant parmi les moins avancés, sont demeurés en marge de cette évolution.

23. Un défi important reste à relever. Le Cycle des négociations commerciales multilatérales de Doha n'a pas été conclu, ce qui compromet l'expansion dynamique continue des exportations des pays en développement et en transition et ajoute au risque de ralentissement de l'économie mondiale. Nous nous efforcerons de mener à bien le Cycle de Doha dans les meilleurs délais et selon une approche orientée vers le développement afin que les engagements pris en matière d'ouverture des marchés soient justes, équilibrés et équitables.

24. Nous reconnaissons la nécessité de progresser dans un certain nombre de domaines clefs du Programme de Doha pour le développement qui intéressent les pays en développement, y compris l'amélioration de l'accès aux marchés des produits manufacturés et agricoles, la réduction substantielle et l'élimination des subventions, la promotion du transfert de technologie, l'élaboration de dispositions concrètes concernant le traitement spécial et préférentiel, l'ouverture des marchés aux services proposés par les pays en développement et l'existence d'une marge de manœuvre suffisante sur le plan politique.

25. Nous reconnaissons que l'optimisation du rythme et de l'enchaînement des étapes de la libéralisation dépend de la situation spécifique de chacun des pays et que les coûts et avantages doivent être soupesés soigneusement dans chaque cas. Cette libéralisation doit être complétée par le développement des capacités de production et de l'infrastructure de base, la mise en valeur des ressources humaines, l'accès à la technologie et la mise en place de dispositifs de sécurité adéquats. L'impact de la libéralisation sur le développement dépend également dans une large mesure des initiatives prises, notamment pour ce qui est de la prévisibilité de l'accès aux marchés, de l'élimination de l'utilisation abusive des mesures antidumping, de la réduction des droits de douane et des barrières non tarifaires et de la suppression de mesures entravant le commerce.

26. Nous reconnaissons que les pays les moins avancés devront bénéficier de mesures spéciales et de l'appui de la communauté internationale pour pouvoir s'adapter plus progressivement et efficacement à une économie mondiale ouverte et compétitive. Les institutions financières internationales, y compris les banques régionales de développement, devront leur fournir toute l'assistance possible à cet égard. Nous appelons de nouveau les pays développés et les autres pays qui sont en mesure de le faire à admettre en franchise et hors quota tous les produits des pays

⁴ Cette section sera remaniée à la lumière des négociations en cours.

les moins avancés. Nous redoublerons également d'efforts pour qu'une assistance technique soit fournie aux pays en développement à faible revenu qui en font la demande afin de leur permettre de participer efficacement au système commercial multilatéral, notamment par le biais du Cadre intégré renforcé pour les pays les moins avancés, et en fournissant un soutien permettant à ces pays de prendre véritablement part aux négociations commerciales internationales.

27. L'initiative d'aide au commerce est un élément capital des mesures nécessaires aux pays en développement pour réellement bénéficier du Cycle de Doha. Elle ne remplace toutefois pas la mise en œuvre du Programme de Doha pour le développement. Nous nous efforcerons de renforcer notablement l'aide au commerce afin de soutenir les efforts déployés par les pays bénéficiaires pour tirer parti des nouveaux débouchés commerciaux et contribuer à leur permettre de faire face aux mesures d'ajustement prises dans le cadre de la libéralisation du commerce. L'un des grands objectifs de l'aide au commerce devrait être d'améliorer la compétitivité et la prise en main des projets tout en l'alignant sur la stratégie nationale de développement. Les engagements pris par les donateurs individuels pour ce qui est de l'aide au commerce devront être pleinement respectés.

28. Une participation plus vaste et efficace des pays au régime de commerce international est l'un des principaux objectifs du Consensus de Monterrey. Nous nous efforcerons de faciliter l'admission des pays en développement et en transition qui en font la demande à l'Organisation mondiale du commerce.

29. Nous reconnaissons que l'intégration régionale ainsi que les accords commerciaux bilatéraux peuvent être des instruments importants pour développer le commerce. Nous devons faire en sorte que ces accords promeuvent le développement à long terme et deviennent l'ossature du système commercial multilatéral. Le soutien de la communauté internationale à la coopération Sud-Sud dans le domaine, notamment, du commerce peut jouer un rôle de catalyseur dans le renforcement et la consolidation de l'intégration régionale et sous-régionale. Nous nous efforcerons de renforcer ce soutien, en particulier par le biais de la coopération triangulaire.

30. Nous nous félicitons des résultats de la douzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, qui s'est tenue à Accra du 20 au 25 avril 2008. La CNUCED, qui a un rôle important à jouer en tant qu'institution à composition universelle, et a pour mandat de servir d'organe de liaison du système des Nations Unies s'agissant du traitement intégré du commerce et du développement et des questions apparentées du financement, des investissements, de la technologie et du développement durable.

Renforcer la coopération financière et technique internationale au service du développement

31. Nous réaffirmons le rôle crucial que joue l'APD dans le soutien à l'élaboration et à la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement. L'APD est particulièrement importante pour les pays d'Afrique, les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement et constitue également souvent un élément capital des efforts de consolidation de la paix. Nous sommes encouragés de constater que les pratiques ayant fait leurs

preuves sont utilisées pour renforcer le partenariat entre les pays en développement et les pays développés, sur la base du principe de la prise en main des projets par les pays.

32. Nous trouvons encourageante la remontée de l'APD qui avait baissé avant la Conférence de Monterrey. En effet, on constate depuis lors un redressement important du volume total des flux d'aide. En termes réels, l'APD a doublé de 2001 à 2007. Mais il est inquiétant de voir que globalement elle s'est réduite en 2006 et 2007 et qu'une grande partie de son doublement pendant la période antérieure tenait à l'accroissement de l'allègement de la dette. Or, les pays en développement sont mieux à même d'absorber l'aide car leur politique intérieure s'est améliorée. Nous trouvons donc encourageant que certains pays donateurs aient déjà pris des engagements d'APD : ainsi l'Union européenne avec 0,56 % du revenu net brut (RNB) d'ici à 2010 et 0,7 % d'ici à 2015. Nous nous félicitons de ce que, à Hokkaido (Japon), les pays du G-8 aient réaffirmé qu'ils entendent porter leur APD à 130 milliards de dollars d'ici à 2010. La réalisation complète de ces objectifs est primordiale pour accroître fortement les ressources disponibles afin de faire progresser le programme international de développement.

33. Nous reconnaissons que de grands efforts restent à faire pour réaliser les objectifs de développement convenus au niveau international, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement. Les pays en développement doivent formuler et exécuter des stratégies nationales de développement efficaces et la communauté internationale doit fortement augmenter son appui. De leur côté, pour réaliser leurs échéanciers convenus, les pays développés devraient prendre des mesures d'urgence afin d'accélérer l'accroissement des dépenses d'aide. Il est tout aussi important que les pays qui n'ont pas encore établi d'échéancier ni atteint 0,7 % du RNB pour l'APD le fassent. Nous invitons donc une fois de plus tous les pays développés qui ne l'ont pas encore fait à déployer des efforts vigoureux afin de réaliser l'objectif de 0,7 % du RNB pour l'APD des pays en développement, y compris l'objectif spécifique de 0,15 % à 0,20 % du RNB pour les pays les moins avancés d'ici à 2010. Réagir à la cherté actuelle des aliments et de l'énergie et exécuter les mesures ayant trait aux changements climatiques sont intimement liés au développement et rendent encore plus urgente la réalisation de tous les objectifs de coopération déjà fixés. Mais cela exigera un surcroît considérable de ressources.

34. Nous saluons les efforts accrus des pays tant bénéficiaires que donateurs pour rentabiliser l'APD. Les forums de haut niveau dont est issue la Déclaration de Paris de 2005 sur l'efficacité de l'aide et, en 2008, l'Agenda d'action d'Accra sont à cet égard des étapes critiques car ils renforcent le rôle fondamental de la maîtrise, de l'alignement, de l'harmonisation, de la gestion productive et de la responsabilité mutuelle. L'application complète de ces principes devrait se traduire par des prestations d'aide plus efficaces et plus efficaces et des résultats bien meilleurs. De même nous épaulerons les efforts globaux visant à améliorer la qualité de l'aide, notamment en la déliant, en accroissant l'appui budgétaire en en simplifiant les conditions et en la rendant plus prévisible.

35. Nous constatons que l'architecture de l'aide a beaucoup changé pendant la décennie actuelle. De nouveaux donateurs, publics ou non, et des modalités de partenariat inédites qui dépassent la formule traditionnelle donateurs-bénéficiaires, sont apparus. Le flux des ressources continue d'augmenter fortement. Cela montre bien la nécessité de l'alignement, de l'harmonisation, de la coordination et de la maîtrise. Nous poursuivrons nos efforts, tant à l'Organisation des Nations Unies

qu'avec d'autres institutions pertinentes comme notamment le Comité d'aide au développement (CAD), de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) pour promouvoir la coopération chez cette communauté grandissante de partenaires. Nous nous efforcerons aussi de fournir une assistance technique pour aider les pays bénéficiaires à incorporer les bonnes politiques d'aide dans leurs stratégies nationales de développement.

36. Vu la complexité croissante des flux d'aide et le grand nombre de nouveaux donateurs, il est devenu plus difficile de suivre et d'évaluer ces flux. De plus en plus, il faut des moyens plus concrets et universels pour suivre la quantité, la qualité et l'efficacité de l'aide en tenant bien compte des systèmes en place et des mécanismes d'examen par les pairs. Nous invitons le système des Nations Unies, la Banque mondiale, les banques régionales de développement et l'OCDE/CAD à envisager d'élaborer une proposition commune à cet égard.

37. L'aide peut jouer un rôle catalytique car elle élimine les entraves à la croissance, par exemple en favorisant l'infrastructure sociale et physique, l'innovation technologique, l'autonomisation des femmes et l'élimination des poches de pauvreté. Elle peut être aussi un important facteur de la coopération triangulaire qui renforce la coopération Sud-Sud. Nous étudierons donc des modalités nouvelles et plus efficaces d'assistance pour étoffer le rôle catalytique de l'aide, notamment pour les pays les moins avancés. Nous chercherons aussi des moyens novateurs de mieux cibler les pays à revenu intermédiaire. En outre, la coopération régionale pourrait être renforcée car c'est un moyen efficace de mobiliser les ressources de développement, notamment en étoffant et en développant les institutions financières régionales dans l'intérêt des secteurs critiques.

38. Nous saluons les grands progrès accomplis depuis la Conférence de Monterrey dans le domaine des sources novatrices de financement. Grâce aux initiatives du groupe d'action contre la faim et la pauvreté et du Groupe de promotion des taxes de solidarité pour le développement, plusieurs sources nouvelles de financement sont devenues réalité ou s'en rapprochent comme notamment la Facilité internationale de financement pour la vaccination, les mécanismes de garantie de marché et la taxe de solidarité sur les billets d'avion, qui finance la Facilité internationale d'achat de médicaments (FIAM) pour combattre le sida, la tuberculose et le paludisme. Nous admettons que ces fonds devraient compléter et non remplacer l'aide publique au développement et qu'ils ne devraient pas surcharger les pays en développement. Nous reconnaissons qu'il faut continuer d'œuvrer au consensus pour les initiatives en cours tout en étudiant et en évaluant encore la valeur d'autres sources de financement novatrices envisagées par les gouvernements, les organisations non gouvernementales et la société civile.

39. Nous soulignons l'importance du rôle que joue, par ses activités opérationnelles, le système des Nations Unies, pour fournir un appui efficace au renforcement des capacités pour le développement durable à long terme. C'est particulièrement important pour les pays les moins avancés. Étant donné que le niveau de financement des activités de base affecte inévitablement l'aptitude du système des Nations Unies à accomplir son mandat, nous invitons les pays donateurs et les autres pays à même de le faire à augmenter fortement leurs contributions volontaires aux budgets de base/ordinaires du système des Nations Unies pour le développement.

40. Les banques multilatérales de développement, y compris la Banque mondiale, les banques de développement régionales et infrarégionales et les autres institutions financières ont prouvé qu'elles constituent une source essentielle de financement du développement. Elles fournissent des ressources stratégiques sous forme d'assistance technique dans des domaines comme la création d'institutions et la promotion des bonnes pratiques de gouvernance et elles jouent un rôle important pour favoriser l'intégration des pays en développement dans l'économie mondiale et pour appuyer l'intégration régionale et d'autres efforts de coopération. Nous nous efforcerons de renforcer ces institutions et d'accroître leur financement dans le cadre des mesures de mise en œuvre plus poussé du Consensus de Monterrey.

Dettes extérieures

41. Nous nous félicitons des progrès que les indicateurs de la dette des pays en développement ont manifesté dans l'ensemble depuis l'adoption du Consensus de Monterrey. L'allègement de la dette par l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés, l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale et le traitement d'Évian du Club de Paris ainsi que les efforts des pays débiteurs et les initiatives en cours comme le cadre de viabilité de la dette de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international (FMI) ont contribué à la réalisation de ces progrès. Les pays emprunteurs ont eux-mêmes amélioré leurs programmes de gestion de la dette, et beaucoup ont édifié des réserves, réduisant ainsi leur vulnérabilité.

42. Nous reconnaissons que de grands problèmes se posent encore. Dans un nombre considérable de pays à revenu faible ou intermédiaire, le service de la dette reste trop coûteux. Les mécanismes internationaux de règlement de la dette, y compris le Club de Paris, ne peuvent garantir un traitement équivalent à tous les créanciers ni un traitement juste des créanciers et des débiteurs, ce qui gêne l'instauration de procédures prévisibles du règlement de la dette. On s'inquiète aussi du contentieux grandissant des fonds vautours. Cela étant, il nous faut renforcer les mécanismes financiers internationaux de prévention et de règlement de la crise de la dette par des solutions convenues sur le plan international. Ces mécanismes doivent être animés par les principes qui nous ont été utiles face aux nombreux problèmes de la dette : veiller à ce que son règlement incombe à la fois aux débiteurs et aux créanciers; reconnaître que la promotion du développement est l'objectif ultime du règlement de la dette, dont l'allègement ne devrait pas se faire aux dépens de l'APD; renforcer la transparence et la responsabilité pour toutes les parties; promouvoir les pratiques judicieuses de prêts, la gestion améliorée de la dette et la maîtrise nationale des politiques; et faciliter le traitement équivalent de tous les créanciers.

43. Le nombre des créanciers des pays en développement et des pays à économie en transition a grandi avec celui des nouveaux créanciers publics et privés. Nous viserons donc à agrandir la coordination des créanciers pour réduire les risques de surendettement dans les pays emprunteurs et améliorer l'interaction entre tous les acteurs pertinents lors des renégociations de la dette. Dans celles-ci, nous convenons que ceux-là veilleront particulièrement à respecter l'autonomie des débiteurs, et notamment la place des investissements d'infrastructure et les mesures liées à la réalisation des objectifs de développement convenus sur le plan international, y compris ceux du Millénaire pour le développement.

44. Face aux problèmes de la dette, l'assistance technique pourra être cruciale pour bien des pays, notamment ceux qui se heurtent à des problèmes structureux aigus, ceux que les changements climatiques affectent gravement et ceux qui sortent des conflits. Malgré les initiatives prises pour alléger la dette, de nombreux pays en développement ont encore du mal à réaliser un endettement tolérable et pourront avoir besoin d'une assistance spéciale. Nous soulignons que des politiques macroéconomiques sagaces et une gestion prudente des ressources publiques sont des éléments essentiels pour réduire les vulnérabilités nationales. Cela dit, nous redoublerons d'efforts pour fournir l'aide technique nécessaire, y compris la formation juridique voulue pour aider les pays face au contentieux de la dette extérieure. Les institutions de Bretton Woods et la CNUCED devraient continuer à jouer un rôle essentiel et même grandissant dans ce domaine. Il faudrait accorder une attention particulière au maintien à l'examen des cadres d'endettement tolérable pour renforcer l'efficacité du suivi et de l'analyse de cet endettement. Il faut plus de transparence et plus d'échanges d'informations dans le choix des scénarios du service de la dette et l'interprétation de ses indicateurs, y compris la prise en compte de la dette intérieure publique et privée et la réalisation des objectifs de développement. De plus, les donateurs bilatéraux et les institutions financières multilatérales devraient de plus en plus s'efforcer d'accorder à ces pays des dons et des prêts préférentiels pour que leur endettement soit tolérable.

45. Nous reconnaissons que l'emprunt est devenu plus commercial qu'officiel et la dette publique plus intérieure qu'extérieure, ce qui crée des vulnérabilités. Il faut donc faire face à cette situation, notamment en améliorant la collecte et l'analyse des données.

46. Nous reconnaissons qu'il faut se pencher sur toutes les questions pertinentes aux problèmes de la dette extérieure, notamment dans de nouveaux forums ad hoc bénéficiant de l'appui technique des institutions de Bretton Woods et de l'ONU, pour étudier entre autres un mécanisme de règlement de la dette souveraine – qui renforcerait la transparence et la responsabilité méthodologique des mécanismes en place – et la possibilité d'établir plus de mécanismes permanents de médiation ou d'arbitrage de la dette.

Question systémiques : renforcement de la cohésion et de la cohérence des systèmes monétaire, financier et commercial internationaux d'appui au développement

47. Malgré bien des efforts, on n'a guère progressé face aux questions systémiques depuis la Conférence de Monterrey. Nous nous engageons donc à prendre des mesures plus décisives et plus promptes pour améliorer le fonctionnement du système économique international afin de promouvoir la croissance mondiale et de mieux appuyer les efforts de développement. C'est indispensable pour la mise en œuvre intégrée du Consensus de Monterrey et la réalisation des objectifs de développement convenus sur le plan international, y compris ceux du Millénaire.

48. La mondialisation a continué de s'accélérer, se traduisant, pour beaucoup de pays et de peuples, par des liens économiques plus étroits alliés à d'importants avantages économiques mais négligeant par ailleurs de nombreux autres pays et d'innombrables individus. Cela crée des problèmes et des impératifs nouveaux pour

les institutions économiques mondiales et leurs systèmes de cohésion et de gouvernance.

49. Les pays devraient continuer à renforcer leurs politiques macroéconomiques et leurs systèmes financiers, mais il est tout aussi important que les institutions internationales de développement et les pays développés adaptent mieux leur politique économique internationale aux besoins des pays à revenu faible ou intermédiaire. Une coordination améliorée entre les ministères et institutions pertinentes des pays tant développés qu'en développement reste nécessaire pour la formulation cohérente et la mise en œuvre efficace des politiques à tous les niveaux.

50. La stabilité des marchés financiers internationaux exige des politiques macroéconomiques et financières sagaces. Au niveau national, des institutions financières solides sont un pilier essentiel d'une bonne architecture financière internationale. Il est notamment crucial que les grandes puissances économiques gèrent leur économie de manière à contribuer à la stabilité et à la croissance économique mondiales.

51. Une information et une transparence financières accrues dans les opérations financières des institutions financières publiques et privées, notamment des banques, sont indispensables au bon fonctionnement du système financier international. Les régulateurs nationaux devraient donc étoffer l'information et la transparence financières au niveau intérieur. Nous nous efforcerons encore de renforcer la coopération entre eux pour l'adoption de normes communes idoines, les ressources financières franchissant de plus en plus les frontières.

52. L'apparition d'instruments financiers nouveaux et très mondialisés change la nature des risques de l'économie mondiale. Il importe qu'avec le FMI, le Forum de stabilité financière et d'autres organismes publics et privés, les organismes régulateurs examinent les facteurs qui pourraient aggraver les risques systémiques et provoquer une crise systémique, notamment les diverses activités non réglementées des marchés financiers internationaux, afin de déterminer si, aux niveaux national et international, une réglementation plus poussée serait nécessaire.

53. Nous réaffirmons que les institutions de Bretton Woods devraient être les piliers essentiels d'une architecture financière internationale renforcée. Elles devraient avoir la capacité de gérer et de régler rapidement les crises financières d'une manière qui suscite et facilite la coopération internationale. Nous prendrons donc des mesures pour les doter des moyens techniques, des facilités de crédit et des ressources financières nécessaires pour aider les pays à prévenir les crises financières et les aider à faire face aux effets négatifs des grandes fluctuations du prix des produits de base. La nécessité d'allouer des droits de tirage spéciaux doit rester à l'examen.

54. Les banques régionales de développement sont des acteurs essentiels au développement et aux efforts d'intégration régionale. De plus, elles jouent un rôle vital dans la structure de la gouvernance régionale. Nous devons donc veiller à ce qu'elles aient les ressources nécessaires pour accomplir leurs tâches. D'autres cadres de coopération régionale, comme les arrangements financiers et monétaires qui complètent le système financier international, peuvent servir à encourager le développement et la stabilité financière chez ses membres. Nous encourageons ces arrangements car ils facilitent les flux financiers, réduisent les coûts d'échange,

servent de mécanismes qui aident à prévenir les crises financières et rendent les parties à ces arrangements plus résilientes.

55. Les agences de notation jouent un rôle important dans la fourniture d'informations, dont l'évaluation du risque des entreprises et du risque souverain. Le rôle systémique des grandes agences de notation obligatoire à la veille de la dernière crise financière a stimulé un débat international sur la nécessité d'avoir plus de transparence et moins de conflits d'intérêt dans les opérations. Nous reconnaissons qu'il faut établir un processus approprié et inclusif pour examiner des mesures visant à améliorer le contrôle des agences et à accroître leur responsabilité et leur transparence.

56. Dans la formulation de normes et de codes, la plupart des efforts ont été entrepris en dehors du système multilatéral. Or, il est essentiel d'assurer aux pays en développement une représentation effective et équitable dans les organismes normatifs. Ceux-ci ont beau avoir accru leurs consultations avec certains pays, il faudrait faire plus pour élargir cette participation. Nous reconnaissons toutefois que l'application des normes et des codes dans les pays en développement qui ont des systèmes financiers moins avancés devrait être souple.

57. Nous reconnaissons que des changements dans la gouvernance des institutions économiques et financières mondiales s'imposent. L'accord concernant le récent examen des quotes-parts au FMI est un pas dans la bonne voie, mais il faut faire plus pour faire mieux entendre et participer les pays en développement à son conseil d'administration. Il importe aussi d'examiner les conditions qui permettent parfois à une poignée de membres de bloquer de grandes décisions. La Banque mondiale et d'autres entités comme le Forum de stabilité financière et le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire devraient envisager de prendre des mesures semblables pour une participation plus équitable de tous les membres de la communauté internationale; c'est vrai aussi d'autres organes qui s'occupent de décisions économiques internationales.

58. Au vu de récentes propositions, nous constatons qu'il faut convoquer une grande conférence internationale qui examinerait l'architecture financière et monétaire internationale et les structures de gouvernance économique mondiale. Nous invitons donc le Comité monétaire et financier international à inscrire ce sujet à l'ordre du jour de ses réunions prochaines et à faire des recommandations appropriées au Conseil des gouverneurs du FMI et à la communauté internationale.

Autres problèmes nouveaux et questions naissantes

59. Nous reconnaissons que de multiples problèmes sont apparus pour éliminer la pauvreté, réaliser une croissance économique soutenue et promouvoir le développement durable. Certains de ceux qui se posent à la communauté mondiale sont les suivants : déséquilibres mondiaux prononcés et persistants; flux de capitaux volatiles et marchés des changes instables; fluctuations fortes et soudaines des prix sur les marchés internationaux des grands produits de base, ralentissant la croissance économique mondiale; et coût accru des dommages à l'environnement et des changements climatiques. Nous réaffirmons notre volonté d'agir de concert dans le monde face à tous ces problèmes tout en assurant systématiquement le développement économique et humain général.

60. L'inquiétude de la communauté internationale face aux changements climatiques s'est fortement aggravée depuis l'adoption du Consensus de Monterrey. Les ripostes en cours et en puissance à ce phénomène ont pour le développement de grandes incidences auxquelles nous convenons qu'il faut faire face avec promptitude et fermeté. Nous décidons, entre autres, de nous pencher sur les besoins de financement pour atténuer les changements climatiques et s'y adapter dans les pays en développement, dans le contexte du développement durable et en particulier dans celui de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et des préparatifs de la quinzième Conférence des Parties à celle-ci, prévue pour la fin de 2009 à Copenhague. Nous nous engageons à répondre aux impératifs financiers supplémentaires issus de ces nouveaux problèmes par des mesures et des politiques appropriées et concrètes de coopération internationale. Les efforts concertés face au changement climatique devraient accroître les échanges de biens écologiques sans engendrer de distorsions commerciales d'ordre environnemental. À l'appui des efforts de développement économique, nous devrions faciliter le transfert de technologies faibles en carbone.

61. Nous soulignons aussi les problèmes spéciaux sur les marchés internationaux des produits de base, notamment l'augmentation soudaine des prix alimentaires et énergétiques. Nous mobiliserons plus de ressources multilatérales et bilatérales pour aider les pays en développement, notamment les moins développés et ceux qui sont le plus lésés par la cherté des aliments et de l'énergie à faire face aux conséquences de ces hausses, tout en reconnaissant la nécessité d'une forte expansion de la production alimentaire. Nous redisons que la crise alimentaire mondiale a des causes multiples et complexes et que ses conséquences exigent des gouvernements et de la communauté internationale une réponse globale et coordonnée à court, à moyen et à long terme. Nous prenons acte de la création par le Secrétaire général de l'Équipe spéciale de haut niveau sur la crise alimentaire mondiale que nous encourageons à continuer de participer aux travaux des États Membres.

62. Nous répétons que tous les intéressés au Consensus de Monterrey doivent intégrer les femmes dans la formulation, le financement et l'exécution des politiques de développement. De plus, il est nécessaire que, lorsque les stratégies de développement sont mises au point et en œuvre, une grande attention soit accordée aux questions et aux objectifs du développement social global et notamment à ses aspects qui sont visés dans les textes issus des grandes conférences et des grands sommets des Nations Unies dans les domaines économique et social.

63. Dans les pays à revenu intermédiaire, d'importantes poches de pauvreté subsistent. Nous reconnaissons les efforts entrepris pour mettre en lumière les problèmes de développement propres à ces pays lors des conférences consacrées en Espagne, en El Salvador et en Namibie à la coopération internationale avec les pays à revenu intermédiaire pour le développement. Nous encourageons le système des Nations Unies, les institutions de Bretton Woods et tous les autres intéressés à renforcer leur rôle face aux besoins de développement spéciaux de ces pays.

Rester engagé

64. Nous sommes décidés à rester pleinement engagés sur les plans national, régional et international pour assurer le suivi voulu de la mise en œuvre du Consensus de Monterrey et du document final de Doha et pour continuer à lancer

des passerelles entre tous les intéressés pertinents, institutionnels ou non, dans le cadre de l'effort holistique de financement du développement.

65. Un processus de suivi robuste et fiable est capital pour que le financement du développement progresse encore. Nous reconnaissons qu'il faut envisager et créer, s'il y a lieu, une structure intergouvernementale plus efficace pour effectuer cette tâche avec l'appui du Bureau du financement du développement, en tenant compte des diverses propositions faites à cet égard. Nous prions donc le Conseil économique et social d'étudier ces propositions à fond lors de sa réunion de haut niveau du printemps 2009 avec les institutions internationales financières et commerciales afin de recommander à l'Assemblée générale des actions appropriées et opportunes.

66. Nous examinerons la nécessité de tenir une conférence de suivi d'ici à 2013.
